



PREFET DE LA HAUTE-CORSE

PREFECTURE  
DIRECTION DU CABINET  
SERVICE INTERMINISTÉRIEL  
DE DÉFENSE ET DE PROTECTION CIVILES

ARRÊTÉ N° 2B-2018-01-18-001  
du 18 janvier 2018 portant prorogation  
d'interdiction temporaire d'emploi du feu pour  
le département de la Haute-Corse jusqu'au 21  
janvier 2018 inclus

**LE PRÉFET DE LA HAUTE-CORSE  
CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR  
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE**

- Vu** les articles L.131-6 et R 131-4 et suivants du code forestier,  
**Vu** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;  
**Vu** le décret du 24 février 2017 portant nomination de M. Gérard GAVORY, Préfet de la Haute-Corse ;  
**Vu** l'arrêté préfectoral PREF2B-DCLP/BEJRG n°58 du 05 mai 2017 portant délégation de signature à Monsieur Fabien MARTORANA, sous-préfet, secrétaire général de la préfecture ;  
**Vu** l'arrêté permanent DDTM2B/SBEF/FORET/N°135/2015 en date du 1<sup>er</sup> juillet 2015 portant réglementation de l'emploi du feu ;  
**Vu** l'arrêté n° 2B-2018-01-15-004 du 15 janvier 2018 portant interdiction temporaire d'emploi du feu pour le département de la Haute-Corse jusqu'au 18 janvier 2018 inclus ;  
**Considérant** les prévisions météorologiques de météo-France relatives à la persistance de l'épisode venteux les trois prochains jours ;  
**Considérant** le niveau de risque d'incendie ainsi que les dangers encourus par la population ;  
**Sur** proposition du secrétaire général de la préfecture ;

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup> : Prorogation d'interdiction d'emploi du feu**

L'interdiction d'emploi du feu prévue par arrêté du 15 janvier 2018 susvisé est prolongée jusqu'au dimanche 21 janvier 2018 inclus sur l'ensemble du département de la Haute-Corse.

**Article 2 : Publication et exécution**

Le secrétaire général de la préfecture, le sous-préfet directeur de cabinet, les sous-préfets de Calvi et de Corte, le directeur départemental des territoires et de la mer, le directeur des services d'incendie et de secours, le directeur régional de l'Office national des forêts, le commandant du groupement de gendarmerie, le directeur départemental de la sécurité publique, les maires, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Le Préfet  
Pour le Préfet et par délégation  
Le Sous-Préfet, Secrétaire Général

  
Fabien MARTORANA